

→ Coup d'arrêt brutal du projet de rénovation urbaine du quartier des poètes à Pierrefitte-sur-Seine



Le juge du tribunal administratif de Montreuil vient d'ordonner la suspension des travaux de démolition des logements, propriété de l'Office Public Plaine Commune Habitat, situés dans l'ensemble immobilier Desnos. Cette décision fait suite au recours de l'association Docomomo, composée d'architectes, qui estime qu'il ne faut pas toucher à l'architecture du quartier. Une décision de justice aussitôt dénoncée par les principaux acteurs du projet, dont le premier intéressé : la Ville de Pierrefitte-sur-Seine. Elle a, en effet, pour conséquence de mettre à l'arrêt l'ensemble du projet de rénovation urbaine.

L'ordonnance du Tribunal administratif en suspendant le permis de démolir du bâtiment Desnos a pour effet immédiat :

- d'arrêter des **travaux largement engagés de démolition d'un programme immobilier dont toutes les études techniques ont mis en avant les malfaçons irrévocables,**
- d'engendrer des **risques d'insécurité** sur un chantier que les professionnels se trouvent dans l'obligation d'abandonner,
- de **compromettre les délais et donc le financement d'un projet qui comprend la reconstruction de centaines de logements, la diversification des activités et le renforcement des équipements publics.**

En lien avec les habitants, les associations, la Ville et ses partenaires dont l'ANRU, le projet de rénovation urbaine qui vient d'être stoppé inopinément a pourtant pour objectif d'améliorer durablement le quartier des Poètes. C'est dans la concertation, après des études techniques approfondies, notamment sur l'état du bâti, que les priorités ont été élaborées et le contenu du projet défini et inscrit dans la convention ANRU signée en 2007.

La démolition du programme immobilier Desnos a été décidée pour ouvrir le quartier sur la ville, mettre fin à des problèmes récurrents sur le bâti et elle a été engagée après le relogement, avec leur consentement, de toutes les familles. Elle est la résultante d'un programme immobilier mal conçu, mal construit et dont de nombreux logements se sont révélés inhabitables dès le début.

Cette décision va donc à l'encontre des intérêts et des attentes des habitants qui souffrent de la mauvaise organisation de ce quartier et qui espèrent de profonds changements avec les travaux engagés. Plaine Commune Habitat, par ailleurs, s'apprête à engager des travaux importants et de qualité avec la réhabilitation de la résidence Boris Vian située dans ce même quartier. Cette obstruction est inutile, incompréhensible et injuste pour les centaines de familles.

Plaine Commune Habitat va utiliser toutes les voies de recours pour contester cette décision et entend s'associer à toutes les démarches qui pourront faire en sorte que les travaux soient repris le plus rapidement possible dans l'intérêt du cadre de vie des habitants du quartier.